

# **Commission de la population et du développement**

**Rapport sur les travaux  
de la quarante-huitième session  
(11 avril 2014 et 13-17 avril 2015)**



Nations Unies • New York, 2015

Merci de recycler



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## *Résumé*

La quarante-huitième session de la Commission de la population et du développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 11 avril 2014 et du 13 au 17 avril 2015. Elle avait pour thème spécial « Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 ».

La Commission a examiné le rapport de son Bureau relatif à ses réunions intersessions (E/CN.9/2015/2), dans lequel celui-ci décrit les travaux qu'il a menés pour organiser la session.

La Commission a également examiné trois rapports du Secrétaire général portant sur le thème spécial de la session. Dans le premier, intitulé « Prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 » (E/CN.9/2015/3), le Secrétaire général donne un aperçu des changements démographiques qui, selon les projections, se produiront dans les 15 prochaines années, et examine les mesures à prendre en conséquence pour parvenir au développement durable. Il s'agira avant tout de satisfaire les aspirations à un niveau de vie plus élevé d'une population mondiale de 8,4 milliards de personnes, tout en minimisant les effets négatifs de l'activité humaine sur l'environnement. Excepté l'Europe qui, selon les projections, devrait enregistrer une légère baisse de sa population, toutes les autres régions devraient connaître un accroissement démographique d'au moins 10 % au cours des 15 prochaines années. Ce sont les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) qui devraient enregistrer la croissance démographique la plus rapide, ce qui entravera l'action menée par leurs gouvernements pour éradiquer la pauvreté et les inégalités, lutter contre la faim et la malnutrition et améliorer la couverture et la qualité des systèmes éducatifs et de santé ainsi que l'accès aux services de base. Dans le même temps, 29 pays, dont 21 sont situés en Europe, devraient voir leur population diminuer. La fécondité déficitaire, parfois conjuguée à l'émigration, se traduira par une augmentation rapide de la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans qui risquera de compromettre la viabilité budgétaire des programmes de protection sociale existants.

Dans le même rapport, le Secrétaire général expose également certaines tendances démographiques portant sur les 15 prochaines années qui sont particulièrement problématiques pour les États Membres et la communauté internationale. Par exemple, 2,1 milliards de nouveau-nés devraient voir le jour dans le monde entier, pour la plupart en Afrique et en Asie, or l'augmentation du nombre de naissances pose certains problèmes dans les pays à faible revenu, caractérisés par des taux de pauvreté et de malnutrition élevés, de faibles niveaux d'instruction, des systèmes de santé fragiles et des taux de mortalité infantile et post-infantile élevés. De plus, près de 2 milliards d'enfants devraient atteindre l'âge scolaire, et environ 1,9 milliard de jeunes l'âge de 15 ans. En dépit des progrès considérables qui ont été accomplis sur la voie de l'enseignement primaire universel au cours des 15 dernières années, il est nécessaire d'intensifier les efforts dans ce sens, ne serait-ce que pour maintenir les taux de scolarisation actuels. En outre, le nombre de femmes en âge de procréer devrait augmenter dans toutes les régions du monde, sauf en Europe. Le Secrétaire général souligne que pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, il faudra éliminer toutes les formes de violence et de

discrimination à l'égard des femmes, promouvoir l'éducation des filles et des femmes, veiller à ce que celles-ci aient accès à des méthodes de planification familiale sûres et efficaces, et garantir leur égal accès au marché de l'emploi, à la sécurité sociale et à la vie politique.

Le Secrétaire général appelle également l'attention sur le fait que les personnes âgées de 60 ans ou plus forment désormais le groupe d'âge dont le nombre augmente le plus rapidement et qu'elles compteront pour une proportion de plus en plus importante de la population mondiale. En outre, l'augmentation de 1,1 milliard de personnes prévue dans les 15 prochaines années concernera dans sa totalité les zones urbaines. La recherche de solutions au problème de la croissance urbaine galopante sera aussi l'occasion de mettre en œuvre un ambitieux programme de développement urbain qui fera des villes et des établissements humains des lieux accueillants, sûrs, résilients et durables. Par ailleurs, le nombre de migrants internationaux devrait s'accroître. Si la tendance actuelle se poursuit, ils seront 15 millions de plus dans 15 ans. Afin d'assurer le bien-être de tous les migrants et d'exploiter pleinement le potentiel des migrations aux fins du développement, il faut mettre en place des circuits légaux adaptés qui permettent aux migrations de s'effectuer sans danger et de manière ordonnée.

Pour conclure, le Secrétaire général souligne que la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la réalisation des objectifs de développement durable dépendront de l'établissement de partenariats nouveaux et plus solides, avec la participation active des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et du système des Nations Unies. Il faut disposer de données démographiques fiables, consistantes, accessibles et actuelles pour pouvoir renforcer les stratégies, programmes et politiques de développement fondés sur des éléments factuels et le respect des droits. À l'heure où le monde se lance dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, il est urgent d'enrichir les données pour pouvoir suivre les progrès accomplis, demander des comptes aux gouvernements et promouvoir le développement durable.

Dans le deuxième rapport, intitulé « Suivi des programmes de population, portant sur l'intégration des questions de population dans les programmes de développement durable, y compris le programme de développement pour l'après-2015 » (E/CN.9/2015/4), le Secrétaire général met l'accent sur les expériences des États Membres dans le traitement des questions de population qui sont cruciales pour définir une vision du développement durable pour l'après-2015 et la mettre en œuvre. Il s'intéresse plus particulièrement à la mobilité et à l'urbanisation des populations, à la possibilité limitée dans le temps de créer les conditions propices à des dividendes démographiques, au rôle crucial que jouent la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le développement durable et aux profits potentiels à tirer des données démographiques.

Dans le troisième rapport, le Secrétaire général examine les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2015/5). Malgré la légère augmentation de l'assistance fournie par les donateurs, les financements actuels sont insuffisants pour mettre pleinement en œuvre le Programme d'action. À l'heure où la communauté internationale trace la voie à suivre pour l'après-2015, les tendances démographiques et la santé procréative sont au cœur du développement

durable et doivent faire partie intégrante de la planification du développement et des stratégies de lutte contre la pauvreté. Le Secrétaire général indique dans son rapport que pour que le programme de développement pour l'après-2015 aboutisse, il faudra redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour achever le chantier de la Conférence internationale sur la population et le développement.

La Commission a également examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2014 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) » (E/CN.9/2015/6), et pris note du projet de programme de travail de la Division pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.9/2015/CRP.1). Dans son rapport sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2014, le Secrétaire général rend compte des travaux d'analyse réalisés par la Division de la population dans les domaines de la fécondité, de la mortalité, des politiques démographiques et des migrations internationales. Il étudie également l'établissement d'estimations et de projections démographiques à l'échelle mondiale et les travaux menés sur les corrélations entre population et développement. Il donne une vue d'ensemble des principales tâches dont s'acquitte la Division, notamment la prestation de services fonctionnels aux organes intergouvernementaux, l'élaboration de la documentation destinée aux organes délibérants et de publications techniques, l'organisation de réunions de groupes d'experts, la diffusion de l'information et le renforcement des capacités et la coopération technique. Le sous-programme sur la population a pour objet d'offrir à la communauté internationale plus de moyens pour régler les problèmes de population actuels et futurs et prendre en compte les aspects démographiques du développement au niveau international. Sur le plan intergouvernemental, il relève de la Commission de la population et du développement.

La Commission a entendu un discours liminaire de Tim Dyson, professeur de sciences de la population au Département de développement international de la London School of Economics, sur le thème « Tendances démographiques et développement durable », et de Suzana Cavenaghi, professeur à l'École nationale de la statistique de l'Institut brésilien de géographie et de statistique, sur le thème « Santé de la procréation, égalité des sexes et développement durable ». Les débats ont été animés par Lakshmi Puri, Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui a également fait des observations liminaires sur l'importance de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation dans la perspective du développement durable.

La Commission a également organisé une table ronde consacrée au thème « Prendre en compte les questions de population dans le développement durable » et animée par Pamela Falk, correspondante résidente à l'Organisation des Nations Unies et spécialiste des affaires étrangères pour CBS News, à laquelle ont participé les intervenants suivants : Lori Hunter, professeur de sociologie, Programme environnement et société, University of Colorado-Boulder; Jacob R. S. Malungo, professeur de démographie, University of Zambia; Mark Montgomery, chargé de recherche principal de Population Council et professeur à Stony Brook University; et Gita Sen, professeur de santé publique, Indian Institute of Management Bangalore.

La Commission a entendu une déclaration du Vice-Président du Conseil économique et social sur la place des questions de population et de développement dans le thème retenu pour l'examen ministériel annuel de 2015. Le Vice-Président a indiqué que les questions de population intéressaient directement le débat de haut niveau du Conseil pour l'année en cours, y compris le forum politique de haut niveau. Il a engagé instamment les délégations à prendre en compte dans leurs délibérations les conclusions du débat du Conseil consacré à l'intégration sur l'emploi et un travail décent pour tous.

La Commission a décidé que le thème de sa quarante-neuvième session, qui se tiendra en 2016, serait « Enrichir les données démographiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015 », et que celui de sa cinquantième session, qui se tiendra en 2017, serait fixé en 2016 de façon à ce qu'il corresponde au thème du Conseil économique et social pour 2017 et aux questions liées au programme de développement pour l'après-2015, qui seront arrêtés au cours de l'automne 2015.

La Commission a également décidé d'examiner ses méthodes de travail au cours de sa quarante-neuvième session, en 2016, et chargé le Secrétariat, en consultation avec les États Membres et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), d'établir, à son attention, une note sur les moyens d'améliorer encore la portée de ses travaux et sa contribution à ceux du Conseil économique et social.

La Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session et adopté le rapport sur les travaux de sa quarante-huitième session.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .....	8
A. Projets de décision .....	8
B. Questions portées à l'attention du Conseil .....	10
II. Mesures pour assurer la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement .....	16
III. Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population sur le thème « Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 » .....	18
IV. Débat général sur la place des questions de population et de développement dans le thème retenu pour l'examen ministériel annuel de 2015 .....	20
V. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population .....	21
VI. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission .....	22
VII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session .....	23
VIII. Organisation de la session .....	24
A. Ouverture et durée de la session .....	24
B. Participation .....	24
C. Élection du Bureau .....	24
D. Rapport du Bureau de la Commission sur les travaux de ses réunions intersessions .....	25
E. Ordre du jour .....	25
F. Documentation .....	25

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projets de décision

1. La Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après.

#### **Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-huitième session et ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session\***

Le Conseil économique et social,

a) Prend note du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-huitième session<sup>1</sup>;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission tel qu'il figure ci-après.

#### **Ordre du jour provisoire**

1. Élection du Bureau<sup>2</sup>.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

#### **Documentation**

Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Rapport du Bureau de la Commission de la population et du développement sur les travaux de ses réunions intersessions

3. Mesures en faveur de la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

---

\* Pour le débat, voir chap. VII.

<sup>1</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 2015, Supplément n° 5 (E/2015/25).*

<sup>2</sup> Conformément à la décision 2005/213 du Conseil économique et social, la Commission a tenu la 1<sup>re</sup> séance de sa quarante-neuvième session immédiatement après la clôture de sa quarante-huitième session à la seule fin d'élire son nouveau président et les autres membres de son Bureau, en application de l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'enrichissement des données démographiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015

Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population, portant sur l'enrichissement des données démographiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Débat général consacré à l'expérience des pays en matière de population, sur le thème « Enrichir les données démographiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015 ».
5. Débat général sur la place des questions de population et de développement dans le thème du Conseil économique et social pour 2016, « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements ».
6. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2015 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales)

Note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)

7. Examen de l'efficacité des méthodes de travail de la Commission.

### **Documentation**

Note du Secrétariat sur les méthodes de travail de la Commission de la population et du développement

8. Ordre du jour provisoire de la cinquantième session de la Commission.

### **Documentation**

Note du Secrétariat présentant l'ordre du jour provisoire de la cinquantième session de la Commission

9. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-neuvième session.

## **Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la population et du développement**

Le Conseil économique et social, prenant note des décisions 2004/2 et 2005/2 et de la résolution 2006/1 de la Commission de la population et du développement sur ses propres méthodes de travail et rappelant la résolution 68/1 de l'Assemblée générale en date du 20 septembre 2013, intitulée « Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social », dans laquelle celle-ci demandait notamment que soient harmonisés et coordonnés les plans et programmes de travail des commissions techniques, décide :

a) Qu'à sa quarante-neuvième session, en 2016, la Commission de la population et du développement examinera l'efficacité de ses propres méthodes de travail en vue de renforcer encore la portée de ses travaux et sa contribution à ceux du Conseil;

b) De prier le Secrétariat, agissant en consultation avec les États Membres et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, d'établir, aux fins de son examen par la Commission à sa quarante-neuvième session, une note sur les moyens à employer pour atteindre les objectifs susmentionnés.

### **B. Questions portées à l'attention du Conseil**

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, ainsi que le résumé des débats relatifs au projet de document final et établi par la Présidente sont portés à l'attention du Conseil.

#### **Décision 2015/101**

#### **Thèmes spéciaux de la Commission de la population et du développement en 2016 et 2017**

Rappelant la décision 2015/203 du Conseil économique et social sur les thèmes de ses sessions de 2015 et 2016, en particulier le thème de sa session de 2016, à savoir « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements », la Commission de la population et du développement :

a) Décide que sa quarante-neuvième session, en 2016, aura pour thème spécial : « Enrichir les données démographiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015 »;

b) Reporte la décision concernant le thème spécial de sa cinquantième session, en 2017, à sa quarante-neuvième session, en attendant la décision du Conseil sur le thème de sa session de 2017.

## **Décision 2015/102**

### **Documents examinés par la Commission de la population et du développement à sa quarante-huitième session\*\***

La Commission de la population et du développement prend note des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2014 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) »<sup>3</sup>;

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2016-2017<sup>4</sup>.

### **Résumé des débats relatifs au projet de document final sur la prise en compte des questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015, établi par la Présidente**

À la quarante-huitième session de la Commission de la population et du développement, les délégations se sont engagées dans de longues négociations sur un grand nombre de questions ayant trait au thème spécial de la Commission, à savoir « Prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 ». Pour ce faire, elles se sont appuyées sur un projet de résolution distribué par la Présidente le 17 mars 2015. Les négociations ont débuté le mardi 7 avril et se sont achevées le vendredi 17 avril, dernier jour de la session. Afin de parvenir à une convergence de vues, l'animateur a élaboré, tout au long des débats, des textes de compromis successifs sur lesquels les délégations se sont appuyées pour poursuivre les négociations. Les négociations se sont déroulées de manière totalement transparente, selon un calendrier et des modalités qui ont permis à toutes les délégations intéressées d'y participer. Celles-ci ont été informées que si les négociations n'aboutissaient pas, la Présidente déposerait un texte afin que soit trouvé un accord. Bien que les négociations aient permis de mettre en évidence de nombreux terrains d'entente, elles ont également révélé des divergences persistantes sur un petit nombre de questions, comme indiqué ci-après. Par conséquent, la Présidente a présenté un texte de compromis dans le but de recueillir un consensus sur les points d'achoppement restants. Un groupe régional ayant déclaré que ce texte n'était pas acceptable, celui-ci a été retiré. La Commission a alors décidé que la Présidente présenterait un résumé des débats tenus sur le projet de résolution dont le texte figurerait dans le rapport établi à l'attention du Conseil économique et social. À sa prochaine session, la Commission entamerait une réflexion sur ses méthodes de travail afin d'éviter de se retrouver dans de telles impasses, le but étant d'améliorer l'efficacité de ses travaux.

Au cours des débats, il y a eu un large consensus sur la nécessité de mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le

---

\*\* Pour le débat, voir chap. V.

<sup>3</sup> E/CN.9/2015/6.

<sup>4</sup> E/CN.9/2015/CRP.1.

développement pour parvenir à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et sur son importance fondamentale dans la perspective d'un programme de développement pour l'après-2015 axé sur les êtres humains et la planète. Dans bien des cas, les délégations avaient des points de vue très proches sur les questions de population et de développement durable et elles sont parvenues à un accord général dans de nombreux domaines prioritaires pour faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action. Elles ont déclaré que les peuples étaient au centre du développement durable, que des millions de personnes, en particulier des femmes et des enfants, avaient été laissés pour compte du fait que les objectifs du Millénaire pour le développement n'avaient pas tous été réalisés, et que le programme de développement pour l'après-2015 avait pour but d'œuvrer en faveur d'un monde juste et équitable pour tous. De nombreux pays ont également souligné qu'il importait de respecter, de défendre et de promouvoir les droits de l'homme, en particulier les droits fondamentaux des femmes et des filles, sans lesquels on ne pouvait parvenir au bien-être durable de tout un chacun, à une croissance économique qui profite à tous, à la réduction des inégalités et à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015. De même, de nombreux pays ont insisté sur le fait que, pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, il était essentiel de promouvoir et de défendre le droit que celles-ci avaient de jouir de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits liés à la procréation. Le développement durable et les objectifs du programme de développement pour l'après-2015 ne pouvaient être pleinement réalisés sans la participation de l'ensemble des femmes et des filles, qui devaient être des facteurs et des moteurs du changement.

Au cours des négociations, de nombreuses délégations ont appelé l'attention sur les déclarations et instruments qui offraient les fondements et le cadre nécessaires à la prise de décisions sur le thème à l'examen, à savoir la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que les textes issus des réunions de haut niveau, conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, le Document final du Sommet mondial de 2005, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et l'examen quinquennal de la mise en œuvre de la Déclaration et du programme d'action de Beijing, le Programme d'action mondial pour la jeunesse et le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, la Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida, et la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, le document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons », le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire

pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà », et la déclaration issue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Il n'y a toutefois pas eu d'accord sur l'inclusion dans ce corpus des textes issus des conférences régionales consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Pendant les délibérations, les délégations ont reconnu que les tendances démographiques pouvaient aussi bien freiner que faciliter la réalisation du programme de développement pour l'après-2015. D'une part, les pays qui enregistraient une croissance démographique rapide et soutenue devaient faire face à une demande toujours plus importante alors même qu'ils s'efforçaient de réduire la pauvreté, de fournir des services de base et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Nombre de ces pays figuraient parmi les plus pauvres du monde et étaient déjà voués aux pires difficultés quant à la mise en œuvre du futur programme de développement. D'autre part, les jeunes de tous les pays constituaient un atout majeur aux fins du développement et pouvaient ouvrir la voie du changement social, du développement économique et de l'innovation technologique. Pour faire avancer le développement économique et social, il fallait investir davantage dans la jeunesse, afin de la former comme il se devait et de lui donner la possibilité de participer aux prises de décision à tous les niveaux. Par ailleurs, la baisse de la fécondité entraînait une évolution de la structure par âge de la population, si bien que, pendant un temps, la proportion de la population qui serait en âge de travailler serait plus importante. Dans un contexte économique favorable, ce dividende démographique pourrait, pendant un temps, accélérer la croissance économique par habitant.

Les délégations ont également constaté que les problèmes démographiques ne tenaient pas seulement à l'accroissement de la population. Les pays qui avaient atteint la stabilité démographique ou, pour certains, qui enregistraient un déclin démographique, devaient faire face aux besoins et aux préoccupations de personnes âgées de plus en plus nombreuses. Il a été noté qu'entre 2015 et 2030, le monde en développement enregistrerait l'augmentation la plus forte et la plus rapide du nombre de personnes âgées. En outre, les maladies non contagieuses représentaient une part de plus en plus importante de la charge de morbidité totale. À l'échelon mondial, la charge de morbidité des maladies non contagieuses et la menace que celles-ci représentaient compromettaient le développement, notamment économique et social. Tout en convenant de cela, les délégations ont noté qu'il importait de continuer d'intensifier les efforts dans la lutte contre les maladies transmissibles, notamment le VIH/sida.

La question de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation a, une fois de plus, été l'une des plus controversées au sein de la Commission de la population et du développement, même si la plupart des délégations ont reconnu l'importance de services de santé accessibles et des droits en matière de procréation. Un certain nombre de pays ont estimé que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation jouaient un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en cela qu'ils étaient essentiels à la pleine réalisation de tous les droits de l'homme et à l'élimination de la discrimination et des pratiques

néfastes. Dans cet esprit, il importait de promouvoir une éducation sexuelle exhaustive. D'autres pays ont toutefois jugé que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation n'étaient pas une notion sur laquelle la communauté internationale s'accordait. Ils ont souligné qu'ils ne pouvaient adopter une résolution qui serait contraire à leur législation nationale, et réaffirmé qu'il importait que le texte se réfère à la souveraineté nationale. Ils ont également insisté sur le fait qu'il fallait examiner la question de l'éducation sexuelle et les questions connexes à la lumière du contexte national, y compris les valeurs culturelles et les croyances religieuses.

Les questions ayant trait à la notion de la famille et au rôle qui revenait à celle-ci sont également demeurées un point de désaccord.

La Commission a largement souscrit à l'idée qu'il fallait mettre fin aux mariages d'enfants et aux mariages forcés, cependant certaines délégations se sont dites préoccupées par le fait qu'aucune définition du mariage précoce n'avait été arrêtée d'un commun accord. D'autres délégations ont alors appelé l'attention sur des résolutions adoptées antérieurement qui portaient clairement sur le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé.

La Commission a également eu un échange de vues sur l'importance de renforcer les politiques visant à faire des villes et des établissements humains des lieux accueillants, abordables, sûrs, faciles d'accès, résilients et durables, et encouragé une planification qui soit participative et dynamique de façon à tirer parti des atouts que pourrait présenter la forte densité démographique des zones urbaines, notamment en appuyant le développement des infrastructures, en encourageant l'innovation et en recourant à des technologies plus économes en énergie dans les secteurs des transports et du logement.

La Commission s'est également intéressée aux liens étroits et complexes qui existaient entre les migrations, le développement et les questions de population. Elle a constaté qu'il était nécessaire d'aborder les problèmes et les avantages que présentent les migrations par la voie de la coopération et du dialogue au niveau international, régional ou bilatéral et d'une manière globale et équilibrée, en tenant compte du rôle et des responsabilités des pays d'origine, de transit et de destination dans la promotion et la défense des droits de l'homme de tous les migrants et en évitant les mesures qui pourraient rendre ces derniers encore plus vulnérables.

Le lien évident qui existe entre les questions de population, les niveaux de développement et les modes de consommation a été mis en avant. Il y a eu un large consensus, au sein de la Commission, sur le fait qu'il était nécessaire, pour répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir aux leurs, de réduire et d'éliminer les modes de production et de consommation non viables et de prôner des politiques adaptées, notamment des politiques en matière de population qui soient respectueuses des droits de l'homme.

De nombreux pays ont insisté sur le fait que les questions de population et de développement étaient étroitement liées à celle du développement durable aux niveaux local, national et international, et qu'il était donc nécessaire d'adopter une démarche internationale impliquant toutes les parties concernées. Ils ont également souligné que la planification du développement devait tenir compte des tendances démographiques, et constaté qu'il fallait renforcer les systèmes statistiques afin de

mieux mesurer les progrès accomplis aux niveaux local, national et régional dans la mise en œuvre du Programme d'action, des principales mesures destinées à poursuivre son application et du programme de développement pour l'après-2015.

Les délégations ont constaté que le Programme d'action ne pouvait être mis en œuvre que si des ressources nouvelles et additionnelles étaient mobilisées aux niveaux national et international ainsi qu'à destination des pays en développement auprès de tous les mécanismes de financement existants, y compris les sources multilatérales, bilatérales et privées, et que l'on ne pouvait pas attendre des gouvernements qu'ils puissent à eux seuls atteindre les buts et objectifs du Programme d'action.

Les délégations ont également exprimé leur appui au FNUAP dans l'action qu'il menait pour continuer d'aider les pays à mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et encouragé le Secrétaire général à poursuivre ses travaux de fond sur les questions de population, y compris les interactions entre les tendances démographiques, les inégalités et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015.

## Chapitre II

### **Mesures pour assurer la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement**

3. À ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, le 13 avril 2015, la Commission a tenu un débat général sur le point 3 de son ordre du jour, intitulé « Mesures pour assurer la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ». Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 » (E/CN.9/2015/3);

b) Rapport du Secrétaire général intitulé « Suivi des programmes de population, portant sur l'intégration des questions de population dans les programmes de développement durable, y compris le programme de développement pour l'après-2015 » (E/CN.9/2015/4);

c) Rapport du Secrétaire général intitulé « Flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (E/CN.9/2015/5).

4. À la 2<sup>e</sup> séance, le 13 avril, des déclarations liminaires ont été faites par le Sous-Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, le Directeur de la Division technique du Fonds des Nations Unies pour la population et le Directeur chargé du Service de la population et du développement de la Division technique du Fonds des Nations Unies pour la population.

5. À ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, le 13 avril, la Commission a entendu des déclarations faites par les représentants de la Chine et de l'Allemagne et par les observateurs de l'Italie, du Cambodge et de l'Organisation internationale du Travail.

#### **Discours liminaires et réunions-débats**

6. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 13 avril, la Commission a entendu un discours liminaire sur le thème « Dynamiques de population et développement durable » prononcé par Tim Dyson, professeur de sciences de la population au Département du développement international de la London School of Economics. Le discours et le débat qui a suivi ont été animés par la Présidente de la quarante-huitième session de la Commission, Bénédicte Frankinet. M. Dyson a présenté les grandes lignes de la transition démographique, exposé ses conséquences sur le développement en termes de croissance urbaine, de changements environnementaux et climatiques, d'économie, de mariage et de relations entre les sexes et cité des exemples tirés de pays développés et en développement. À l'issue de cette présentation, la Commission a tenu un débat interactif auquel ont participé les représentants du Libéria, du Japon et de l'Ouganda ainsi que l'observateur de Cuba.

7. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril, la Commission a entendu un discours liminaire sur le thème « Santé procréative, problématique hommes-femmes et développement durable » prononcé par Suzana Cavenaghi, professeur à l'École nationale de la statistique de l'Institut brésilien de géographie et de statistique. La réunion a été

animée par Lakshmi Puri, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes, qui a également fait des observations liminaires concernant l'importance de la santé et des droits sexuels et procréatifs aux fins du développement durable. M<sup>me</sup> Cavenaghi a plaidé en faveur de la poursuite de la mise en œuvre du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et insisté sur le fait que ce programme ne devait pas se limiter aux quelques domaines qui seraient pris en compte dans les objectifs de développement durable et les cibles correspondantes. Elle a souligné que la communauté internationale devait investir dans la révolution des données, en particulier au vu du programme de développement pour l'après-2015. Les représentants du Brésil, du Tchad, du Nigéria et de la Zambie et l'observateur de Cuba ont participé au débat interactif qui a suivi le discours.

8. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 15 avril, la Commission a tenu une réunion-débat interactive sur le thème « Prendre en compte les questions de population dans le développement durable », animée par Pamela Falk, correspondante résidente à l'Organisation des Nations Unies et spécialiste des affaires étrangères à la chaîne de télévision et de radio CBS News. Y ont participé les experts suivants : Lori Hunter, professeur de sociologie, Programme environnement et société, University of Colorado – Boulder; Jacob R. S. Malungo, professeur de démographie, University of Zambia; Mark Montgomery, chargé de recherche principal au Population Council et professeur à Stony Brook University; et Gita Sen, professeur de santé publique, Indian Institute of Management Bangalore. Ces experts ont tenu un débat interactif, auquel ont participé des représentants du Japon, de l'Ouganda, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que des observateurs du Sénégal, de la République démocratique populaire lao et de la Jamaïque.

## **Décisions prises par la Commission**

### **Thèmes spéciaux de la Commission de la population et du développement en 2016 et 2017**

9. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 17 avril, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Thèmes spéciaux de la Commission de la population et du développement en 2016 et 2017 » déposé par sa Présidente à l'issue de consultations (E/CN.9/2015/L.4).

10. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 2015/101).

### Chapitre III

#### **Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population sur le thème « Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 »**

11. De sa 3<sup>e</sup> à sa 8<sup>e</sup> séance, du 13 au 17 avril 2015, la Commission a tenu un débat général sur le point 4 de son ordre du jour, intitulé « Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population sur le thème “Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015” ». Elle était saisie de plusieurs déclarations présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/CN.9/2015/NGO/1 à 20).

12. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 13 avril, la Commission a entendu des déclarations des représentants des pays suivants : Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Équateur (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Malaisie, Égypte, Belgique, Chine, Mongolie, Mexique, Brésil, Pays-Bas, Danemark et Uruguay. Les observateurs des pays ci-après ont également fait des déclarations : Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique), Lettonie (au nom de l'Union européenne), Bahreïn (au nom du Groupe des États arabes), Nauru (au nom des États fédérés de Micronésie, des Îles Salomon et du Samoa), Swaziland, Tunisie, Burundi, Honduras, Ghana, Suède, Indonésie, Myanmar, Finlande et Mozambique.

13. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril, la Commission a entendu des déclarations des représentants des pays suivants : Bangladesh, États-Unis d'Amérique, El Salvador, Fédération de Russie et Suisse. Les observateurs des pays ci-après ont également fait des déclarations : Afrique du Sud, Bolivie (État plurinational de), Cuba, France, Inde, Israël, Malte, Panama, Pologne, Sri Lanka et Ukraine.

14. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 15 avril, la Commission a entendu des déclarations faites par les représentants du Nigéria, de l'Ouganda, du Pakistan et de l'Allemagne et par les observateurs des pays suivants : Allemagne, Nigéria, Ouganda et Pakistan. Les observateurs des pays ci-après ont également fait des déclarations : Arménie, Australie, Canada, Niger, Paraguay, Philippines et Sierra Leone.

15. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 15 avril, la Commission a entendu des déclarations des représentants des pays suivants : Iran (République islamique d'), Gabon, Pérou, Portugal, République de Moldova, Norvège, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Turkménistan et Zambie. Les observateurs des pays ci-après ont également fait des déclarations : Argentine, Botswana, Colombie, Irlande, Jamaïque, Kenya, Liban, Maldives, Népal, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Togo, Tonga, Turquie et Zimbabwe.

16. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 16 avril, la Commission a entendu des déclarations faites par les représentants du Japon, de l'Algérie, de la République dominicaine, du Bénin, du Tchad, de Madagascar et de la République-Unie de Tanzanie et par les observateurs des pays suivants : Arabie saoudite, Burkina Faso, Cameroun, Fidji, Gambie, Jordanie, Malawi, Maroc, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs du Saint-Siège et de l'État de Palestine et par les représentants des organismes et organisations suivants : Partenaires dans le domaine de la population et du développement, Ligue des États arabes, Organisation de la coopération islamique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Afrique, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Organisation internationale du Travail et Organisation mondiale de la Santé.

17. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ci-après : Minnesota Citizens Concerned for Life Education Fund et Union internationale pour l'étude scientifique de la population.

18. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 17 avril, la Commission a entendu des déclarations faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Catholic Family and Human Rights Institute, Sexual and Reproductive Health and Rights Youth Caucus, Fédération internationale pour la planification familiale, Mouvement pour l'éducation en matière de droits de l'homme, Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, Action Aid, IPAS, Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales, Amnesty International, Stichting Rutgers WPF, New Zealand Family Planning Association, Fédération internationale pour le planning familial – Région Asie du Sud, World Youth Alliance, la Fédération internationale du vieillissement, Stakeholder Group on Ageing, Coalition internationale pour la santé de la femme, Awaz Centre for Development Services, Advocates for Youth et NGO Committee on Migration.

19. Les représentants d'Israël, de la République arabe syrienne et du Bahreïn et la délégation d'observation de l'État de Palestine ont fait des déclarations dans l'exercice de leur droit de réponse.

## Chapitre IV

### **Débat général sur la place des questions de population et de développement dans le thème retenu pour l'examen ministériel annuel de 2015**

20. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 15 avril 2015, la Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour, intitulé « Débat général sur la place des questions de population et de développement dans le thème retenu pour l'examen ministériel annuel de 2015 », et elle a entendu un discours du Vice-Président du Conseil économique et social sur la place des questions de population et de développement dans le thème retenu pour l'examen ministériel annuel de 2015, à savoir « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable ».

21. À la même séance, le représentant du Mexique et l'observateur de l'Organisation internationale pour les migrations ont fait des déclarations.

## Chapitre V

### **Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population**

22. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 17 avril 2015, la Commission a tenu un débat général sur le point 6 de son ordre du jour, intitulé « Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population ». Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2014 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) » (E/CN.9/2015/6);

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales pour la période biennale 2016-2017 (E/CN.9/2015/CRP.1).

23. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 17 avril, la Commission a entendu une déclaration liminaire du Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales.

24. À la même séance, les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne et de la Chine et les observateurs de l'Italie et de Cuba ont fait des déclarations.

### **Décisions prises par la Commission**

#### **Documents examinés par la Commission au titre du point 6 de l'ordre du jour**

25. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 17 avril, sur proposition de sa Présidente, la Commission a pris note d'un certain nombre de documents présentés au titre du point 6 de l'ordre du jour (voir chap. I, partie B, décision 2015/102).

## **Chapitre VI**

### **Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission**

26. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 17 avril 2015, la Commission était saisie de l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session (E/CN.9/2015/L.2/Rev.1).
27. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire (voir chap. I, sect. A).

## **Chapitre VII**

### **Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session**

28. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 17 avril 2015, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-huitième session (E/CN.9/2015/L.3) et autorisé le Vice-Président et Rapporteur, Mesbah Ansari Dogaheh (République islamique d'Iran), à en arrêter la version définitive, en consultation avec le Secrétariat.

## Chapitre VIII

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

29. La Commission de la population et du développement a tenu sa quarante-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 11 avril 2014 et du 13 au 17 avril 2015. La Commission a tenu neuf séances (1<sup>re</sup> à 9<sup>e</sup>).

30. À la 2<sup>e</sup> séance, le 13 avril 2015, la Présidente de la Commission, Bénédicte Frankinet (Belgique), a ouvert la session et fait une déclaration.

31. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat (au nom du Secrétaire général et en son nom), le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population et le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales ont également fait des déclarations.

#### B. Participation

32. Les représentants de 45 États membres de la Commission ont participé à la session. Étaient également présents des observateurs de 87 autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de deux États non membres, des représentants d'organismes et d'autres entités du système des Nations Unies ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des délégations figure dans le document E/CN.9/2015/INF/1.

#### C. Élection du Bureau

33. À ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, le 11 avril 2014 et le 13 avril 2015, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

*Présidente :*

Bénédicte Frankinet (Belgique)

*Vice-Présidents :*

Rubén Armando Escalante Hasbún (El Salvador)

Mesbah Ansari Dogaheh (République islamique d'Iran)

Lidija Bubanja (Serbie)

Christine Kalamwina (Zambie)

34. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 13 avril, la Commission a nommé Mesbah Ansari Dogaheh (République islamique d'Iran), Vice-Président, Rapporteur pour la session.

35. À la même séance, la Présidente a invité Rubén Armando Escalante Hasbún (El Salvador), Vice-Président, à présider les consultations.

## **D. Rapport du Bureau de la Commission sur les travaux de ses réunions intersessions**

36. À la 2<sup>e</sup> séance, la Présidente a présenté le rapport du Bureau de la Commission sur les travaux de ses réunions intersessions (E/CN.9/2015/2).
37. À la même séance, la Commission a pris acte du rapport du Bureau.

## **E. Ordre du jour**

38. À sa 2<sup>e</sup> séance, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire (E/CN.9/2015/1), qui se lit comme suit :
1. Élection du Bureau.
  2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
  3. Mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
  4. Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population sur le thème « Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 ».
  5. Débat général sur la place des questions de population et de développement dans le thème retenu pour l'examen ministériel annuel de 2015.
  6. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.
  7. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission.
  8. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session.
39. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.9/2015/L.1).

## **F. Documentation**

40. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa quarante-huitième session peut être consultée sur le site Web de la Division de la population ([www.un.org/en/development/desa/population/commission/sessions/2015/index.shtml](http://www.un.org/en/development/desa/population/commission/sessions/2015/index.shtml)).

